

## Autres modalités d'importation

L'importation de produits consignés est normalement interdite et la réexportation ne peut se faire qu'avec l'autorisation du TFT ou des services douaniers. Les produits qui parviennent aux douanes turques dans les délais prescrits mais qui n'ont pu être importés à temps peuvent cependant être dédouanés dans les 20 jours suivant l'expiration de la licence.

En ce qui concerne les produits qui nécessitent plus de six mois à fabriquer, une période supplémentaire peut être ajoutée au terme de la licence lors de sa délivrance, sur demande au Sous-secrétariat. Il est possible d'obtenir une prolongation de la validité des certificats d'attribution de devises étrangères et des licences d'importation, d'un mois et de six mois respectivement, dans des cas précis de force majeure évidente. Il est possible également d'obtenir des prolongations pour une période maximale de 12 mois même s'il ne s'agit pas de cas de force majeure. Dans ce cas, la banque agréée prélèvera chaque mois de l'importateur 0,1 pour cent de la valeur en livres turques des produits, au taux de change en vigueur à la date d'application, et le versera à la Banque de promotion des exportations. Ce montant ne doit pas dépasser 1 000 000 de livres turques. Les règlements sont stricts et les livraisons ultérieures risquées. Le temps perdu dans les transferts est automatiquement ajouté à la période de validité de la licence.

## La Turquie et la CE

La CE et la Turquie ont signé un accord de coopération qui prévoit l'élimination progressive des droits perçus sur les produits importés en Turquie provenant des six premiers pays membres de la CE. Un accord provisoire étend ces dispositions à la Grande-Bretagne. Le 1<sup>er</sup> janvier 1973, la Turquie a réduit de 10 pour cent les tarifs frappant les importations en provenance de la CE, et de 10 pour cent supplémentaires le 1<sup>er</sup> janvier 1976. La réduction la plus récente remonte au 24 mai 1989. En 1987, la Turquie a demandé le statut de membre à part entière de la CE. L'évaluation de cette demande prendra, selon les prévisions, de 10 à 15 ans.